

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

---

# **AVIS PUBLIC**

## ***Règlement #387***

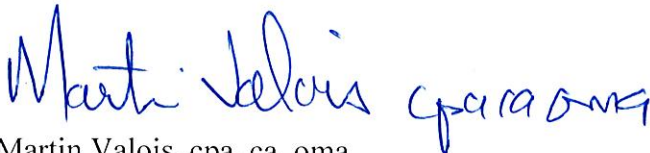
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le Directeur général et Greffier-trésorier de cette Ville :

QUE le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 17<sup>ième</sup> jour de janvier 2022, a adopté le règlement numéro 387 pour adopter le budget de la Régie d'Assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2022.

QUE ce règlement soit actuellement déposé au bureau du Directeur général et Greffier-trésorier à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et que ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, ce 31<sup>ième</sup> jour de janvier 2022.

Le Directeur général et  
Greffier-trésorier

  
Martin Valois, cpa, ca, oma